

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : du Bureau de CDA du vendredi 17 décembre 2021, tenue au siège du District à Vesoul, à 17H30.

Présidence : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. PRUDHON – TRIFIGNY – ZELFA KALAA.

La réunion du Bureau est ouverte par le Président de CDA qui remercie les membres de leur présence, pour cette réunion du Bureau de la CDA qui préfigure la réunion de CDA plénière du lendemain, samedi 18 décembre.

Le Président de CDA rappelle les modalités retenues quant à la fréquence des réunions ; à savoir une réunion de Bureau tous les deux mois environ, et le principe de trois réunions de CDA plénières par saison.

1. **Courriers reçus**

Harun Altinok : demande rattachement club RC Saônois après formation FIA/indépendant. Pris note.

Hicham Ben Bani : courriel relatif au comportement de M. Sébastien Normand, en sa qualité de délégué du club local, lors de la rencontre U18G Frotey Vesoul / RC Saônois du 06/11/21.

Un courrier sera adressé à M. Normand suite à ces faits, eu égard également à son statut d'arbitre de ligue.

Hugo Da Rufina (en situation de candidat arbitre de District) : demande le passage de son examen pratique d'arbitrage en Haute-Savoie suite à une mutation professionnelle dans ce département. Accord donné, dossier de l'intéressé à transférer à la CDA de ce District.

LBFC/CRA : information FIA futsal décembre 2021 (visio + présentiel). Pris note.

LBFC/CRA : enquête à l'initiative de la commission d'arbitrage de l'UEFA relative à l'état des lieux des effectifs des arbitres dans les Ligues et Districts (effectifs actuels mais aussi nécessaires pour couvrir toutes les rencontres). Réponse sera apportée par le secrétariat de CDA et du District.

2. **Dossiers à traiter**

- Réception des candidatures de Estelle Vaubourg et Sébastien Vezin pour intégrer la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage (CDPA): cette commission étant indépendante, non rattachée en manière d'appartenance à la CDA, il convient à son responsable Matthieu Trifigny de solliciter le Comité Directeur suite à ces candidatures, s'il les valide. Le Bureau de CDA émet un avis favorable à celles-ci.
- Situation de M. Omer ZARAT, arbitre officiel du District groupe D3 : réception d'un rapport circonstancié de M. Mohamed Chakafi, en sa qualité de délégué sécurité de la Ligue, présent sur la rencontre de futsal R1 à Lure le 22/11, faisant état du comportement de M. Omer ZARAT, présent en qualité de spectateur, vis-à-vis des arbitres de la rencontre. Il est donné lecture aux membres du Bureau des explications transmises par écrit par M. Zarat suite à la demande que la CDA lui a faite. Après échanges sur le sujet, un courrier sera adressé à M. Zarat relativement à ces faits.

- Suite à l'étude de sa situation lors du dernier Bureau de CDA, Alexandre BEAUPRETRE (groupe D3) fera l'objet d'une convocation lors du Bureau prochain de CDA, afin d'être entendu sur les faits survenus.

3. **Dossier transmis par le secrétariat et/ou les commissions**

Dossiers transmis par la commission de discipline :

3.1) Match : Héricourt 2 – Vallée Breuchin du 24/10/21 en Départemental 2, groupe B.

Arbitre : Frédéric ADAM

Absence de rapport suite à incidents d'après match

>>> Pris note.

3.2) Match : Ent Fc Gourgeonne/Traves/Fc 4 Rivières – Ent Haute Lizaine/Héricourt du 03/11/21 en U18G D1.

Arbitre : Stéphane DALANSY

Non mention expulsion sur feuille annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

3.3) Match : Breurey – Noidans Vesoul 4 du 12/09/2021 en Départemental 3 groupe B.

Arbitre : Yacine OUSSEMGANE

Comportement de Anthony LOTSCHER en sa qualité de Président de club, envers l'arbitre officiel du match (réception de deux rapports) :

Le Bureau de CDA prend note de la décision prise par la commission départementale de discipline à l'encontre de M. Lotscher suite à ces faits, et décide d'infliger la même quotité de sanction, en sa qualité d'arbitre officiel du District, pour manquement grave aux règles de déontologie de la fonction, dès la reprise de fonctions de l'intéressé, actuellement en arrêt pour raison médicale.

3.4) Match : Noidans Vesoul 3 – Villersexel/Esprels du 07/11/2021 en Départemental 2 groupe B.

Arbitre : Thibaut TRONCIN

Non mention expulsion sur feuille annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

3.5) Match : Autrey les Gray – Héricourt SG 2 du 07/11/2021 en Départemental 2 groupe B.

Arbitre : Serge MORETTE

Erreurs saisies administratives sur FMI.

>>> Application du barème CDA en vigueur.

3.6) Match : Autrey les Gray – Fc Gourgeonne du 11/11/2021 en Coupe de Haute-Saône.

Arbitre : Jérôme DUMARCHE

Non mention expulsion sur feuille annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

3.7) Match : St Loup/Corbenay/Magnoncourt – Rc Saônois 2 du 13/11/2021 en U18 D3.
Arbitre : Maxime PORTIER

Non mention expulsion sur feuille annexe FMI

>>> **Application du barème CDA en vigueur.**

3.8) Fc Pays Minier – Héricourt 2 du 21/11/2021 en Départemental 2 groupe B.
Arbitre : Christophe PRIOU

Problème inversion avertissement joueur sur feuille de match.

- >>> **Application du barème CDA en vigueur.**

3.9) Match : Larians 3 – Fc Lac du 21/11/2021 en Départemental 3 groupe A
Arbitre : Hicham BEN BANI

Non mention expulsion sur feuille annexe FMI

>>> **Application du barème CDA en vigueur.**

3.10) Match : Ent St Rémy/Jasney 2 - Traves du 20/11/2021 en Départemental 3 groupe B
Arbitre : Farid RAIDRON

Non mention expulsion sur feuille annexe FMI

>>> **Application du barème CDA en vigueur.**

Dossiers transmis par la commission statuts et règlements :

3.11) Match : Ent St Rémy/Jasney 2 - Breurey du 06/11/2021 en Départemental 3 groupe B
Arbitre : Guillaume LABROSSE

Problème modalités pratiques contrôle du Pass sanitaire.

>>> **Pris note. Pas de responsabilités directes de l'arbitre dans ce dossier.**

- Match : Fontaine – Haute Vallée Ognon du 21/11/2021 en Départemental 3 groupe C
Arbitre : Mohamed AMIRI

Problème de l'application des lois du jeu suite à l'interruption de la rencontre suite à la blessure d'un joueur.

>>> **Application du barème CDA en vigueur.**

LE BUREAU DE CDA RAPPELLE, DE NOUVEAU, AUX ARBITRES :

- **Que même un fait ou un incident, jugés anodins par l'arbitre, doivent faire l'objet d'une mention sur la feuille de match annexe, ou d'un coup de téléphone à un membre du Bureau qui jugera de l'opportunité ou de la nécessité de faire un rapport complémentaire.**

- **Que tout rapport complémentaire faisant suite à un / des fait(s) disciplinaire(s) doit être adressé au secrétariat du District + copie au secrétaire de la CDA, DANS LES 48 HEURES SUIVANT LA RENCONTRE (article 29 du Règlement Intérieur de la CDA).**

- Qu'un carton rouge (expulsion) infligé doit toujours être indiqué dans le pavé « observations d'après-match » de la feuille de match / FMI. Seule la signification des cartons blancs (exclusion temporaire) ne doit plus faire l'objet d'une inscription dans ce pavé. Ces points ont fait l'objet d'un mail adressé à tous les arbitres en date du 8 octobre 2021, et ce rappel a déjà été porté dans le précédent PV du Bureau de CDA.

4. Absences des arbitres

Journée du 30-31 octobre et 1^{er} novembre 2021:

Etat néant

Journée du 06 et 07 novembre 2021 :

Etat néant

Journée du jeudi 11 novembre 2021 :

Etat néant

Journée du 13 et 14 novembre 2021 :

Valère SARADIN (Fontaine) Absence comptabilisée 2^{ème} absence (amende : 50€)

Journée du 20 et 21 novembre 2021 :

Carlos DE CARVAHLO (Villerssexel/Esprels) Absence comptabilisée 1^{ère} absence (amende : 25€)

Journée du 27 et 28 novembre 2021 :

Etat néant.

Journée du 04 et 05 décembre 2021 :

Etat néant.

Journée du 11 et 12 décembre 2021 :

Omar Abdel ZARAT (Héricourt SG) Absence comptabilisée 1^{ère} absence (amende : 25€)

4.2 Arbitres excusés après la parution des désignations :

Journée du 30-31 octobre et 1^{er} novembre 2021 :

Etat néant.

Journée du 06 et 07 novembre 2021 :

Frédéric ADAM (Rougemont Concorde)	Excuse validée/Non comptabilisée
Nicolas COLFORT (Fougerolles)	Application du barème CDA en vigueur
Jérôme DUMARCHE (Perrouse)	Application du barème CDA en vigueur
Guy PELCY (Larians)	Application du barème CDA en vigueur

Journée du jeudi 11 novembre 2021 :

Sezer BINEN (Magny Vernois)
Loïc GROSJEAN (Frotey Vesoul)
Dorian ROBBE (Rioz/Etuz/Cussey)
Jacques YILDIZ (Rc Saônois)

Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée/Non comptabilisée
Application du barème CDA en vigueur

Journée du 13 et 14 novembre 2021 :

Maxime PRINCET (indépendant)

Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 20 et 21 novembre 2021 :

Chiara NOVELLINO (Fc Pays Minier)
Thibaut TRONCIN (Fc Gourgeonne)

Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur

Journée du 27 et 28 novembre 2021 :

Chiara NOVELLINO (Fc Pays Minier)
Leo MUGNIER (Pusey)

Excuse validée/Non comptabilisée
Application du barème CDA en vigueur

Journée du 05 et 06 décembre 2021 :

Anthony BOILLOT (Fc La Romaine)
Hassan JAMMI (Vesoul Fc)
Leo MUGNIER (Pusey)
Thibaut TRONCIN (Fc Gourgeonne)

Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée/Non comptabilisée
Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur

Journée du 11 et 12 décembre 2021 :

Florent HEZARD (Genevrey)

Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 18 et 19 décembre 2021 :

Antoine CREVOISIER (Magny Vernois)
Pierre PETRIGNET (Jussey)
Farid RAIDRON (RC Saônois)

Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur

5. Points sur les candidatures d'arbitres de District saison 2021/2022

5-1) Dossier de la saison 2019/2020 :

Candidat admis arbitre officiel suite au passage de l'examen pratique :

Arthur AFFLATET (Soing)

Le Bureau de CDA le félicite et lui souhaite pleine réussite et satisfaction dans l'arbitrage.

5-2) Dossiers de la saison 2021/2022 :

Candidats admis arbitres officiels suite au passage de l'examen pratique :

Harun ALTINOK (RC Saônois)
Lorenzo MAUREL (Fc Pays Luxeuil)

Le Bureau de CDA les félicite et leur souhaite pleine réussite et satisfaction dans l'arbitrage.

Candidats à convoquer à tutorat arbitre suite à échec à leur 1^{er} examen pratique :

Marius DEVOILLE (Francheville)
Mohamed DOULA (indépendant)

Candidats à convoquer à l'examen pratique suite à la réussite à l'examen théorique :

Tristan COLLE (Vallée Breuchin)
Hugo DA RUFINA (St Loup Portugais)

Candidatures réceptionnées pour la prochaine session FIA (printemps 2022) :

Franck AGNELOT (Fc 4 Rivières)
Patrick COULON (Fc 4 Rivières)
Albert DELCAMBRE (Fc 4 Rivières)
Mickaël HOURDEAUX (Fc 4 Rivières)
Louis HYENNE (Fc 4 Rivières)
Dorian MATUSELEM (Fc la Romaine)
Clément RONDOT (Fc Lac)

Rappels :

Considérant les décisions du Comex de la FFF en date du 06/05/2021 relatives au statut de l'arbitrage :

- La date du premier examen de la situation est repoussée du 31 janvier au 31 mars 2022
- La date limite de publication de la liste des clubs en infraction est repoussée au 28 février 2022 au 30 avril 2022.
- La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matches effectués par les arbitres), est repoussée du 15 au 30 juin 2022.

6. Points sur les désignations -réflexions concernant les indisponibilités.

Le secrétariat du District établit chaque semaine la situation des indisponibilités et notamment, le pourcentage des indisponibilités par rapport au nombre de matches à couvrir.

Afin de porter ces chiffres à une large connaissance, ci-après **ceux du mois d'octobre 2021** :

Sur un effectif total de 65 arbitres (dont 6 candidats ligue et qui sont très régulièrement utilisés en priorité par la CRA sur des compétitions régionales)

2 octobre : 20 indisponibilités d'arbitres pour 57 matches à couvrir
3 octobre : 14 indisponibilités d'arbitres pour 57 matches à couvrir

9 octobre : 19 indisponibilités d'arbitres pour 55 matches à couvrir
10 octobre : 18 indisponibilités d'arbitres pour 57 matches à couvrir

16 octobre : 16 indisponibilités d'arbitres pour 56 matches à couvrir
17 octobre : 16 indisponibilités d'arbitres pour 56 matches à couvrir

23 octobre : 24 indisponibilités d'arbitres pour 56 matches à couvrir
24 octobre : 21 indisponibilités d'arbitres pour 56 matches à couvrir

30 octobre : 29 indisponibilités d'arbitres pour 45 matches à couvrir
31 octobre : 28 indisponibilités d'arbitres pour 45 matches à couvrir

Ceux du mois de novembre 2021 (effectif de 65 arbitres dont 6 candidats Ligue)

1^{er} novembre : 13 indisponibilités d'arbitres pour 3 matches à couvrir

6 novembre : 19 indisponibilités d'arbitres pour 55 matches à couvrir

7 novembre : 21 indisponibilités d'arbitres pour 55 matches à couvrir

11 novembre : 13 indisponibilités d'arbitres pour 21 matches à couvrir

13 novembre : 20 indisponibilités d'arbitres pour 56 matches à couvrir

14 novembre : 23 indisponibilités d'arbitres pour 56 matches à couvrir

20 novembre : 17 indisponibilités d'arbitres pour 52 matches à couvrir

21 novembre : 22 indisponibilités d'arbitres pour 52 matches à couvrir

27 novembre : 17 indisponibilités d'arbitres pour 59 matches à couvrir

28 novembre : 19 indisponibilités d'arbitres pour 59 matches à couvrir

Ceux du mois de décembre 2021 (effectif de 67 arbitres dont 6 candidats Ligue)

4 décembre : 20 indisponibilités d'arbitres pour 21 matches à couvrir

5 décembre : 25 indisponibilités d'arbitres pour 21 matches à couvrir

11 décembre : 16 indisponibilités d'arbitres pour 21 matches à couvrir

12 décembre : 14 indisponibilités d'arbitres pour 21 matches à couvrir

18 décembre : 15 indisponibilités d'arbitres pour 15 matches à couvrir

19 décembre : 11 indisponibilités d'arbitres pour 15 matches à couvrir

Les désignateurs de la commission ont beaucoup de difficultés à couvrir les rencontres, surtout lorsque près de 50% de l'effectif d'arbitres est indisponible (hors motif médical dûment justifié). Les arbitres qui acceptent de doubler, voire de tripler, sont à remercier vivement. Cela est nécessaire, mais génère des risques de fatigue physique, de blessures, et il est anormal de voir des arbitres doubler chaque semaine alors que d'autres sont indisponibles un week-end sur deux.

La volonté du District est en premier lieu de sécuriser les rencontres en y désignant systématiquement un arbitre officiel. Cela est un gage de protection des acteurs et d'équité sportive.

Afin d'endiguer ce pourcentage trop important et anormal d'indisponibilités, souvent pour des raisons futiles, de dernière minute voire non justifiées par un motif pour certaines, le Bureau de CDA proposera à la CDA plénière plusieurs dispositions :

- Alerte faite au club de l'arbitre concerné par un nombre important d'indisponibilités sur la 1^{ère} partie de la saison afin de l'en informer mais aussi lui rappeler les obligations du statut de l'arbitrage en nombre de matches à arbitrer
- Application stricte des obligations du statut de l'arbitrage au titre de la saison en cours, à savoir l'obligation faite de 20 matches arbitrés par arbitre (ou nombre mutualisé possible entre plusieurs arbitres du club), sans dérogation à ce nombre de 20 matches
- Transmission au médecin du District, tel que prévu au règlement intérieur de la CDA, d'une indisponibilité pour motif médical d'au moins 30 jours (visa et expertise par le médecin du District)
- Pas de désignation à partir des quarts de finale des différentes coupes départementales pour les arbitres ayant un nombre jugé trop important d'indisponibilités
- Valorisation en terme de cadeau ou de « récompense » pour les trois arbitres ayant arbitré le plus grand nombre de matches sur la saison, la remise étant faite lors du stage annuel de rentrée devant tous les arbitres.

Ces modalités, certaines contraignantes, ont pour but d'améliorer le taux de présence des arbitres et le taux de couverture des rencontres, qui demeure très fragile en première partie de saison.

Une interpellation sur ce sujet sera également faite aux clubs lors de l'assemblée générale d'hiver du District du samedi 8 janvier 2022.

7. **Point sur les observations :**

Point présenté par Malik Zelfa-Kalaa par groupe d'arbitres. Les observations des arbitres des groupes D1 et D2 sont satisfaisantes, celles du groupe 3 un peu moins, en lien avec un nombre important d'examens de candidats arbitres qui ont été faits, occupant ainsi beaucoup les observateurs.

Le Bureau de CDA rappelle la nécessité que toutes les observations soient réalisées selon l'ordre de marche défini en début de saison, afin de garantir l'équité dans ce domaine.

8. **Préparation de la CDA plénière du samedi 18 décembre 2021.**

L'ordre du jour de la CDA plénière du samedi 18 décembre est passé en revue, et chaque membre du Bureau intervient selon ses souhaits sur les différents points.

Il est confirmé la remise de leur écusson officiel d'arbitre de District aux candidats ayant réussi leur examen pratique. Seuls 4 sur les 8 invités ont confirmé leur venue.

Sur le sujet relatif aux propositions de mouvements inter-groupes / promotions des arbitres à mi-saison, suite aux observations effectuées en phase aller, Malik Zelfa-Kalaa propose au Bureau de CDA, les mouvements suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- **Promotion du groupe D3 dans le groupe D2 :**

- Frédéric ADAM
- Harun ALTINOK (affectation directe en groupe D2 suite à réussite examen pratique d'arbitre)
- Guillaume LABROSSE

- **Promotion du groupe D2 dans le groupe D1**

- Méhadji KADRI

Le Bureau de CDA valide à l'unanimité les 4 propositions faites, qui seront présentées à la CDA plénière, pour étude et décision.

A noter qu'en cas d'avis favorable de la CDA plénière, les arbitres promus au 1^{er} janvier 2022 seront de nouveau observés sur la phase printemps 2022 et pourront, selon leurs résultats, entrer dans le champ des promotions de la fin de saison 21/22.

Le Bureau échange également sur la situation d'un arbitre du groupe D3 qui pourrait prétendre à une accession dans le groupe D2 de par ses bonnes prestations sur le terrain et l'avis favorable de l'observateur qui l'a accompagné, mais cet arbitre n'ayant arbitré que 7 matches en phase aller et comptant beaucoup d'indisponibilités, le Bureau de CDA ne proposera pas sa promotion.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H30.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON